

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAODINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Convocation en date du : 23/09/2024

Date d'affichage de la convocation : 23/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt sept septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis en séance extraordinaire à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES Emmanuel FÉNÉON, Bernard LITAUDON, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absent-excuse : M. Philippe PROST a donné procuration à M. André CHARNAY

M. Michel DESROCHES à Mme Géraldine AURAY

M. Emmanuel FENEON

M. Marcel RENON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX_ AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE LES ORMES Marché n°2023SDF01 : Rénovation énergétique de la salle des fêtes.

AVENANT N°02 DU LOT N°02 « MACONNERIE - GROS ŒUVRE »

AVENANT N°01 DU LOT N°04 « CHARPENTE COUVERTURE METALLIQUE »

AVENANT N°01 DU LOT N°09 « PLATRIERIE PEINTURE »

,

1°) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX_ AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE LES ORMES Marché n°2023SDF01 : Rénovation énergétique de la salle des fêtes.

AVENANT N°02 DU LOT N°02 « MAÇONNERIE - GROS ŒUVRE »
AVENANT N°01 DU LOT N°04 « CHARPENTE COUVERTURE METALLIQUE »
AVENANT N°01 DU LOT N°09 « PLÂTRERIE PEINTURE » - Délibération n° 2024/09/05

Sur l'exposé du rapporteur Mme Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21-6° ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5 ;

Vu l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, prorogeant la mesure temporaire issue de l'article 142 de la Loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique ;

Vu la délibération N°2022/05/02 du conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes, en date du 25/05/2023, relative au lancement de l'opération pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et sollicitant les subventions afférentes ;

Vu la consultation n°2023SDF01 passée en procédure adaptée relative au marché de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Vu la délibération N°2023/11/05 du 16/11/2023 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes attribue les lots n°01, 02, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 14 et 15 du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et autorise Madame le Maire à signer :

- le lot n°02 relatif à la Maçonnerie - Gros œuvre avec l'entreprise MORAIS, pour un montant de 256 097,28 Euros HT, soit 307 316,74 Euros TTC ;

- le lot n°04 relatif à la Charpente Couverture Métallique avec l'entreprise PIGUET, pour un montant de 91 410,81 Euros HT, soit 109 692,97 Euros TTC ;

- le lot n°09 relatif à la Plâtrerie peinture avec l'entreprise BONGLET, pour un montant de 210 528,79 Euros HT, soit 252 634,55 Euros TTC ;

Vu la délibération N°2024/06/08 du 24/06/2024 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes résilie le lot N°04 Charpente Couverture Métallique du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes avec l'entreprise PIGUET et autorise Madame le Maire à lancer une procédure pour le marché de substitution ;

Vu la consultation pour le marché de substitution du lot N°04 Charpente Couverture Métallique passée sans publicité ni mise en concurrence préalable relative au marché n°2023SDF01 de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Vu la délibération N°2024/07/02 du 18/07/2024 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes attribue le lot n°04 du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et autorise Madame le Maire à signer le lot n°04 relatif à la Charpente Couverture Métallique avec l'entreprise FROMETAL - 69790 St Bonnet des Bruyères, pour un montant de 42 204,18 Euros HT, soit 50 645,016 Euros TTC ;

Vu la délibération N° 2024/06/07 du 18/07/2024 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes autorise Madame le Maire à signer l'avenant N°01 pour le lot n°02 relatif à la Maçonnerie Gros œuvre du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, de l'entreprise MORAIS, pour un montant de 5 317,97€ HT, soit 6 381,56 € TTC

portant le montant total du lot n°02 à 261 415,25 € HT soit 313 698,30 € TTC, soit une augmentation de 2,076 % du montant initial du lot n°02 ;

Considérant que des travaux modificatifs liés à la charpente couverture doivent intervenir dans 3 zones à savoir les loges, les réserves/sanitaires et la grande salle ;

Considérant que les travaux prévus initialement doivent être modifiés suite à des imprévus découverts lors du chantier à savoir :

- la non nécessité de renfort et donc de dépose de la toiture en zone loges révélé par une note de calcul réalisée par le titulaire du lot charpente ;
- le renforcement des murs existants suite au constat d'une insuffisance de portance constaté après la dépose de la charpente de la zone réserves/sanitaires ;
- la réalisation d'une sur-couverture en zone grande salle rendue nécessaire par la création de l'extension et la défaillance constatée de l'étanchéité actuelle.

Considérant que les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;

Considérant qu'un changement de titulaire serait impossible pour des raisons techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial ;

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ HT et à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots ;

Considérant que les projets d'avenants envisagés :

- N°02 pour le lot n°02 Maçonnerie - Gros œuvre d'un montant de 6 460,00 € HT, soit 7 752,00 € TTC porterait le montant total du lot n°02 à 267 875,25 € HT soit 321 450,30 € TTC, soit une augmentation de 2,411 % du montant initial du lot n°02 ;
- N°01 pour le lot n°04 Charpente Couverture Métallique d'un montant de 32 937,58 € HT, soit 39 525,10 € TTC porterait le montant total du lot n°04 à 75 141,76 € HT soit 90 170,11 € TTC, soit une augmentation de 78,043 % du montant initial du lot n°04 ;
- N°01 pour le lot n°09 Plâtrerie peinture d'une moins-value d'un montant de -4 640,00 € HT, soit - 5 568,00€ TTC porterait le montant total du lot n°09 à 205 888,79€ HT soit 247 066,55€ TTC, soit une diminution de 2,204 % du montant initial du lot n°09 ;

Considérant que l'augmentation du montant du lot N°04 Charpente Couverture Métallique du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes, du fait de l'avenant, reste sous le seuil de la procédure initiée des petits lots (inférieur à 100 000€ HT) et n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER

- l'avenant N°02 au marché n°2023SDF01 de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes concernant le lot n°02 Maçonnerie - Gros œuvre pour un montant de 6 460,00 € HT, soit 7 752,00 € TTC, portant ainsi le montant total du lot n°02 à 267 875,25 € HT soit 321 450,30 € TTC, soit une augmentation de 2,411 % du montant initial du lot n°02 ;
- l'avenant N°01 au marché n°2023SDF01 de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes concernant le lot n°04 Charpente Couverture Métallique pour un montant de 32 937,58€ HT, soit 39 525,10 € TTC portant ainsi le montant total du lot n°04 à 75 141,76€ HT soit 90 170,11 € TTC, soit une augmentation de 78,043% du montant initial du lot n°04 ;
- l'avenant N°01 au marché n°2023SDF01 de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes concernant le lot n°09 Plâtrerie peinture pour un montant en moins-value de -4 640,00€ HT, soit -5 568,00€ TTC portant ainsi le montant total du lot n°09 à 205 888,79€ HT soit 247 066,55€ TTC, soit une diminution de 2,204% du montant initial du lot n°09;

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2023 de la commune de Dompierre les Ormes ;

Article 3 : D'AUTORISER Madame Le Maire à signer lesdits avenants des lots N°02 Maçonnerie - Gros œuvre, N°04 Charpente Couverture Métallique et N°09 Plâtrerie peinture ;

Article 4 : DE DIRE que Madame le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 5 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Fin de séance : 19 h 50

Le secrétaire de séance
Marcel RENON

Le Maire
Géraldine AURAY